

sous y parue morte qui ont déclaré un parricide. Lesdits parricides
 Le 20. juillet 1750. après la troisième publication ordinaire aux quels il n'est
 M. trouva aucune opposition canonique et civile et du consentement desdits parents
 de dange comme il parait par son certificat notaire du 19. du présent mois de juillet
 sous dange, il y donna la benediction nuptiale au sieur Michel Givaud fils de
 dange sieur Michel Givaud et de Marguerite Lambert d'une part de la paroisse de
 dange et d'une autre d'Amour d'Amour fille de François d'Amour et de Marie Marie
 Marie Marie d'Amour d'Amour d'Amour d'Amour d'Amour d'Amour d'Amour d'Amour
 Gabriel d'Amour d'Amour d'Amour d'Amour d'Amour d'Amour d'Amour d'Amour
 Lambert Marie et Marie d'Amour d'Amour d'Amour d'Amour d'Amour d'Amour d'Amour
 Ravois signé de dange. Marguerite Marie d'Amour
 Le 22 juillet 1750. après la première publication
 et de d'Amour d'Amour d'Amour d'Amour d'Amour d'Amour d'Amour d'Amour
 d'Amour d'Amour d'Amour d'Amour d'Amour d'Amour d'Amour d'Amour